

Conseil Communal de Développement Durable

Séance du 14 septembre 2019

Présents :

Thierry PROUTEAU, président du CC2D
Véronique BOURQUARD
Isabelle DORISON
Noël DUSSAC
Bernard DUCLOS
André GAUDIN
Marie-Odile GRANDCHAMP
Jean-Pierre HASCOET
Sylvain LEBAS
Irène NENNER
Laurence PROVOST

Invités :

Jean-Jacques GUILLET, Maire de Chaville
Christophe TAMPON-LAJARRIETTE, Maire-adjoint en charge de l'Urbanisme
Karine TURRO, Directrice de l'Urbanisme, Grand Paris Seine Ouest
Annick LECONTE, Directeur général adjoint en charge de l'Aménagement, Mairie de Chaville

- **Introduction : Jean-Jacques GUILLET**

Monsieur le Maire ouvre la première séance de l'année en évoquant les prochaines échéances environnementales.

Dans quelques jours, le 18 septembre, se tiendra la réunion publique PCAET. Ce document aborde les objectifs qui seront poursuivis par GPSO dans le domaine environnemental. Le sujet intègre la Métropole du Grand Paris, la Région Ile de France et l'intercommunalité. A travers ce plan, on peut réaliser à quel point la question environnementale traverse toutes les strates territoriales et nécessite une interaction entre tous ces acteurs.

De même, tout n'est pas réalisable d'un coup. Ainsi, la décision d'instaurer une ZFE à l'intérieur de l'A86 ne sera pas réalisé dans un temps bref. Ce type de projet nécessite un temps long de mise en œuvre, car malgré toutes les aides apportées au changement de véhicule, on ne peut pas exiger de nos concitoyens de changer immédiatement de véhicule. L'échéance d'un tel projet se situe probablement à une échéance de plusieurs dizaines d'années. En revanche, il faut utiliser ce temps long de l'action comme une chance pour développer le caractère pédagogique de la ZFE.

GPSO tient un rôle majeur en matière environnementale puisque la compétence développement durable lui est déléguée. Depuis quelques jours, un des deux Chavilbus est électrique, contribuant aux efforts de la collectivité pour améliorer la qualité de l'air dans la ville.

Par ailleurs, depuis un an, une action spécifique est menée par GPSO sur l'habitat qui, avec les transports, est un des grands producteurs de gaz à effet de serre en Ile-de-France.

Des systèmes d'aides aux copropriétés sont proposés et il est apparu important de les coupler avec un soutien financier encourageant la rénovation thermique. Le travail est bien mis en place en ce qui concerne le patrimoine public. En revanche, il est plus difficile de mobiliser les copropriétaires privés qui réunissent plus de propriétaires, et donc de décideurs. Certaines copropriétés se sont d'ores et déjà manifestées, comme les Créneaux. Des aides aux copropriétaires les plus fragiles s'avèrent nécessaires. Là encore, on se situe dans un rythme long ; il faudra attendre sans doute 10 ans pour que la majorité des copropriétés soient rénovées.

En matière de rénovation thermique, il faut rappeler que les écoles sont presque toutes rénovées ou en cours de rénovation.

En matière économique, la ville a pris l'initiative d'ouvrir une ressourcerie qui sera inaugurée le 12 octobre prochain aux Créneaux. Le projet, porté par l'association Espaces, participe au développement d'une économie circulaire et favoriser le retour à l'emploi de personnes en situation de précarité.

Ce sont de petites choses, mais qui s'additionnent.

Dans le secteur de la restauration scolaire, la ville s'engage avec les villes voisines (Meudon, Sèvres et Ville d'Avray), à la création d'une restauration en régie qui permettra une meilleure maîtrise de l'alimentation dans les écoles et facilitera le développement de menus bio dans nos structures. Nous sommes donc actuellement en recherche de foncier pour réaliser une cuisine centrale à l'échelle des 4 communes.

3 enquêtes publiques vont être soumises aux Chavillois : la modification du PLU, la requalification de la RD910 et la Porte Dauphine.

La modification du PLU, est menée par GPSO. La commune n'est pas maîtresse du processus, même si elle peut solliciter et demander la prise en compte de priorités. L'urbanisme dépend à présent de l'échelon intercommunal.

Dans un souci d'efficacité, la ville a demandé une modification simple, avec la ferme volonté de préserver les Coteaux au plus vite. Il est difficile d'aller plus loin, une révision du PLU entraînerait des délais importants puisqu'il faudrait alors établir un PLU intercommunal. Or, l'élaboration d'un PLUI, plus complexe (il doit notamment être cohérent avec le SCOT métropolitain), prendrait près de quatre ans ce qui ne permet pas à court terme de protéger le patrimoine chavillois. Jean-Jacques GUILLET rappelle à quel point la disparition du COS (loi Duflot) fut une grave erreur qui contribue à la densification de l'Ile-de-France.

- **Point sur la requalification de la RD910 :**

La requalification de la RD910 est menée par le Département des Hauts de Seine dans les communes de Sèvres et de Chaville. Comme l'exige la loi, l'enquête publique est confiée à un commissaire enquêteur désigné par le Tribunal administratif.

Le projet est d'aménager un axe cohérent du Pont de Sèvres à Versailles. L'opération est longue et va bouleverser les mobilités, le stationnement et la physionomie de la ville pour de nombreuses années. On observe aussi à quel point les mobilités ont pu évoluer en quelques années (ex : trottinettes)

C'est pourquoi le Maire a souhaité la mise en place d'un groupe de travail afin de transmettre au Commissaire enquêteur un avis de l'ensemble de la municipalité. Ce groupe de travail est composé du Maire, de 5 élus de la majorité concernés par les problématiques soulevées par la requalification de la RD 910, le président de chacun des trois groupes de l'opposition, la Conseillère départementale et le Président du CC2D. L'idée est de formuler un avis homogène qui devrait avoir plus de poids auprès du Conseil départemental.

- **Modification du PLU**

A l'automne 2020, la Métropole du Grand Paris devrait adopter son SCOT (Schéma de cohérence territoriale). Après adoption, cela laissera 3 ans aux communes, soit pour adopter un PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal), soit pour effectuer une modification de leur PLU pour le rendre conforme au SCOT.

Afin de disposer rapidement d'un outil permettant de mieux encadrer la construction de logements neufs à Chaville, et de maintenir l'esprit village de la ville, notamment à travers son urbanisme, la ville a travaillé à une modification de son PLU.

La modification du PLU comporte 5 points :

1. **La modification a pour objectif d'améliorer les quartiers pavillonnaires et de préserver au maximum ce type d'habitat.**
De ce fait, les règles d'emprise au sol sont mieux encadrées, ainsi que, par exemple la hauteur et la distance entre deux maisons.
2. **Elle permet une meilleure transition entre les zones denses et les zones pavillonnaires.** Ainsi, il ne sera plus possible de construire un immeuble de plus de 4 niveaux à côté d'un pavillon. Elle prévoit aussi des dispositions précises pour la surélévation du Monoprix.
3. **Elle actualise la règle de stationnement de façon à se conformer aux règles en vigueur** (1 voiture par famille dans un rayon de 500m autour des gares et 1,5 voitures par famille au-delà)
4. **Elle vise un taux de 30% de logements sociaux dans les constructions d'immeubles collectifs neufs**, y compris dans les petites opérations immobilières, de façon à pouvoir respecter les pourcentages exigés et à pouvoir anticiper sur les seuils annoncés pour 2030 de 30% de logements sociaux.
5. **Points complémentaires** : définition de deux sous-secteurs : celui du Monoprix, de façon à permettre une surélévation harmonieuse du bâtiment par rapport à son environnement immédiat, et celui de la Porte Dauphine. Une protection renforcée des espaces verts est prévue ainsi qu'une incitation au regroupement des antennes relais au lieu de la multiplication de petites antennes.

Cf. document en annexe.

Questions :

- Y-a-t-il des dispositions en matière de zonage pluvial ? ce point relève de GPSO qui mène un travail d'études sur le sujet.
- Quelle est la définition d'un arbre remarquable ? un arbre remarquable répond à des critères de rareté, d'âge et de relations historiques avec son emplacement.

- Stationnement dans les parcelles ? quand une parcelle fait l'angle avec 2 rues, est-il possible d'avoir 1 stationnement par rue ?
- Pourquoi le projet de logements pour personnes âgées a-t-il été abandonné Porte Dauphine ? La parcelle, trop petite, ne permettait pas de construire un nombre suffisant de logements pour que la structure assure un équilibre financier.
- Pourquoi le projet de logements pour personnes âgées a-t-il été transféré au-dessus de Monoprix ? La surface proposée rend une telle structure viable à cet endroit. Le bâtiment conservera le magasin Monoprix, ses places de parking (qui pourront même être augmentées) et proposera sur sa façade arrière des terrasses en escalier.

- **Information sur la délégation de service public de la restauration scolaire de Chaville**

Le contrat de délégation de service public de la restauration scolaire de Chaville arrivera à échéance en juillet 2020.

D'ores et déjà, les crèches sont sorties du dispositif et les repas des tous petits pourront être préparés dans les cuisines des crèches. Ceci présente l'avantage de mieux pouvoir maîtriser l'alimentation bio des tous petits en privilégiant une alimentation bio.

Deux changements majeurs vont intervenir :

- Le passage de 20 à 50% de repas bio
- Le tri des déchets dans les écoles.

Enfin, d'ici 4 ans, la ville devrait avoir investi dans une cuisine centrale, mutualisée avec les 4 communes (Chaville, Meudon, Sèvres, Ville d'Avray).

- **Questions diverses :**

Ressourcerie : La P'tite Boutique a d'ores et déjà reçu un certain nombre de visites pour y déposer des objets ou vêtements.

Mi-septembre, la structure est composée d'un responsable, de 6 salariés en insertion (3 hommes, 3 femmes), de bénévoles.

A présent que la boutique est ouverte, il faut à présent remporter le pari des achats et faire venir des clients.